

Questions orales

M. Paproski: Vous ne deviendrez jamais un vieil homme d'État.

M. Hnatyshyn: On vous enverra pêcher dans le lac Harrington.

M. Trudeau: Je trouve ironique aussi que juste avant de me rappeler que j'ai déjà traité les députés de nullités, il a affirmé lui-même que les députés étaient stupides en disant que la vérité cheminait lentement.

Une voix: Souriez, la caméra vous fixe.

M. Alexander: De l'autre côté de la Chambre.

M. Clark: Elle voyage vite en Jetstar.

M. Trudeau: Comme le dit son voisin, le député de Hamilton-Ouest, il parle seulement des autres députés et non pas de lui-même.

M. Alexander: Et avec raison.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le sujet est très important et je suis convaincu que les députés et le public seraient intéressés à obtenir des renseignements précis. Mais nous nous éloignons du sujet, entraînés par des questions belliqueuses et des réponses du même genre, qui ne nous mènent à rien. Peut-être pourrions-nous redonner la parole au très honorable représentant de Prince-Albert.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler . . .

Des voix: La question.

L'ALLUSION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL RELATIVE À LA PERTE PAR LE PARLEMENT DU DROIT DE REGARD SUR LES DÉPENSES—LES MOTIFS DU CAMOUFLAGE DE RENSEIGNEMENTS ATTRIBUÉ AU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le très honorable premier ministre dit que l'on ne devrait pas poser de questions ici. C'est exactement ce qui s'est passé. Aussi, voici ma question: qu'est-ce que le premier ministre pense de l'avis éclairé de l'Auditeur général selon qui le Parlement est en train de perdre son droit de regard sur ses dépenses? Ce droit serait-il devenu l'apanage du cabinet et de la Fonction publique? Pourquoi le Parlement ne pourrait-il pas être mis au courant? Pourquoi le premier ministre devrait-il refuser de révéler des informations, en camouflant par exemple l'identité des personnes qui lui ont offert la piscine à nos dépens?

Une voix: Allez, plongez!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a fait une déclaration hier et une autre vendredi dernier, je pense; il a ainsi répondu à une bonne partie des critiques justifiées de l'Auditeur général et il a dit quelles mesures correctives nous avons prises et nous prendrons. Si le très honorable représentant revient sur la question de la compétence de l'Auditeur général, je dirai qu'il est évidemment compétent . . .

Une voix: Pourquoi ne l'écoute-t-on pas alors? C'est un haut fonctionnaire du Parlement.

M. Trudeau: Il exprime un point de vue et il ne semble pas . . .

[M. Trudeau.]

M. Clark: C'est une réponse facile.

M. Trudeau: . . . il ne semble pas illogique que le gouvernement veuille s'assurer que les institutions parlementaires ne soient pas gérées uniquement d'un point de vue comptable.

Des voix: Bravo!

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—L'ACQUIESCEMENT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor, à propos de la déclaration suivante de l'Auditeur général:

Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble près de perdre ce contrôle. J'ai exprimé cette inquiétude l'an dernier, dans mon Rapport annuel.

En outre, étant donné que l'Auditeur général signale qu'aucun progrès satisfaisant n'a été fait relativement aux recommandations du comité des comptes publics sur la présentation des prévisions budgétaires, le ministre pourrait-il nous dire, avant le dépôt du budget principal, quelles réformes effectives il entend prendre pour que la Chambre puisse au moins être mise au courant des extravagances du gouvernement au chapitre des prévisions budgétaires?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question mais je vais me répéter encore une fois. Dans le rapport que j'ai déposé vendredi, nous avons promis formellement de donner suite à l'engagement, pris avec le comité des comptes publics, de lui soumettre les projets de proposition et le guide sur la présentation des renseignements relatifs aux prévisions budgétaires. Lorsque le comité des comptes publics aura étudié ces documents et qu'il aura jugé s'ils sont acceptables ou non, nous prendrons les mesures qui s'imposent, c'est-à-dire que nous répondrons à la promesse faite aux membres du comité qui est un organisme non partisan composé de députés de tous les partis.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre, en instituant une commission royale, s'est effectivement moqué de l'Auditeur général et, par voie de conséquence, de la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: . . . étant donné la quantité d'extravagances incontrôlées dont fait état le rapport de l'Auditeur général publié hier, et l'absence de progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la forme des prévisions budgétaires présentées à la Chambre, le ministre peut-il nous dire s'il est disposé à apporter de manière provisoire des améliorations à la forme des prévisions budgétaires avant que le budget principal des dépenses ne soit déposé pour que la Chambre puisse au moins être au courant de l'ampleur de ce gaspillage?